

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE  
MONTHUREUX SUR SAONE**

**LE 19 JUIN 2014**

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf juin à 15h 00, les Membres du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Raynald MAGNIEN, Président.  
Madame Christine CAPUT, Vice-Présidente.

Mesdames et Monsieur BAUDRY Marie-Alix, BERNARD Bernadette, DAGUET Marie-Claude, FRANÇAIS Michelle, SCHMIDT Hervé.

**ETAIENT ABSENTS :**

Madame Carole PARADIS, excusée.  
Monsieur Pol BARAT est arrivé à 17H30.

**SECRETAIRE :** Madame Marie-Alix BAUDRY.

Date de convocation : le 02 JUIN 2014.

\*\*\*\*\*

En préalable à l'ouverture de la réunion du Conseil d'Administration, Monsieur le Président rappelle que Monsieur Dominique BAROTTE, Chargé de direction de la Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale de la Vôge, a été convié à venir présenter aux membres du C.C.A.S les différentes missions de la M.S.V.S.

Monsieur BAROTTE est accompagné de :

- Madame Séverine CARON, Assistante sociale au pôle de Darney.
- Madame Aurélie GOURLOT, Conseillère Insertion Logement.

Monsieur BAROTTE précise que le Département, dont dépend la M.S.V.S, est une collectivité publique avec des compétences particulières, des missions obligatoires (routes, collèges, social) et d'autres missions de son choix.

Ces missions sociales ont été confiées au Département suite à la 1<sup>ère</sup> décentralisation de 1986, qui a créé également les C.C.A.S.

La M.S.V.S intervient dans deux domaines :

- **L'aide sociale** : ensemble des droits auxquels les personnes peuvent prétendre s'ils remplissent les conditions prévues par la loi (revenus, charges, ...).  
Cette aide peut être accordée sous une forme financière ou en nature et concerne essentiellement les personnes âgées ou handicapées.
- **L'action sociale** : les aides sont accordées sous conditions également mais sont d'avantage accordées selon des critères qualitatifs (situation concrète des personnes).  
Ce sont moins souvent des aides financières mais plus particulièrement un accompagnement et un suivi des personnes.

Quatre missions essentielles.

- **Protection Maternelle et Infantile** : s'adresse à tous : prévention sanitaire des jeunes enfants et de leurs mères.
- **Aide sociale à l'enfance**: aider les parents à élever leurs enfants.
- **Insertion** ; versement du RSA.
- **Logement** : aider les personnes à rester dans leur logement.

Monsieur BAROTTE rappelle que les missions du Département sont souvent voisines de celles du C.C.A.S.

Madame Séverine CARON précise qu'elle œuvre sur les cantons de Monthureux-sur-Saône et une partie de celui de Darney ; c'est par l'assistante sociale que passent toutes les demandes du secteur pour les 4 missions citées ci-dessus.

A ce stade de la discussion (16h30) Monsieur Hervé SCHMIDT s'excuse auprès de l'assemblée mais doit quitter la réunion pour des raisons professionnelles.

Madame Aurélie GOURLLOT informe les membres du C.C.A.S du contenu des missions qui lui sont confiées.

Monsieur le Président explique le fonctionnement du C.C.A.S de Monthureux-sur-Saône.

A 17h30, le débat terminé, les personnalités invitées se sont retirées, après avoir été remerciées de leur présence, et Monsieur le Président a ouvert la séance.

A ce stade de la réunion, Monsieur Pol BARAT rejoint ses collègues.

Après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion du 29 avril 2014, aucune observation n'étant formulée, celui-ci est accepté à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

- ✚ Repas de l'Âge d'or 2014.
- ✚ Bons de Noël.
- ✚ Délégations au Président.
- ✚ Questions diverses.

\*\*\*\*\*

### 2014-06-19-1- Repas de l'Âge d'or 2014.

Pour l'année 2014, les personnes de 65 ans et plus se verront offrir un repas le dimanche 19 octobre 2014 à la Salle Polyvalente.

Concernant le choix du traiteur, il a été décidé d'alterner entre les commerçants locaux.

Compte tenu des précédentes prestations le repas sera confié au restaurant Le Relais des Vosges.

Le thème choisi est les métiers d'autrefois.

Différents menus seront proposés aux membres du C.C.A.S lors d'une prochaine séance.

A l'unanimité, les membres du CCAS :

- **ACCEPTENT** le prix du menu à 23,00 € par personne (apéritif, boisson et service compris).

### 2014-06-19-2- Bons de Noël.

A l'unanimité, les membres du CCAS :

- **DECIDENT** d'accorder un bon d'achat d'une valeur de 23€ à toutes les personnes de 70 ans et plus n'ayant pu participer au repas de l'Age d'or.

Des boîtes de chocolat seront offertes aux personnes de Monthureux-sur-Saône, résidentes en maison de retraite.

### 2014-06-19-3-Délégations au Président.

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment des articles R 123-21 à R 123-23 ;

Les pouvoirs propres du président sont de convoquer le conseil d'administration, préparer et exécuter les délibérations du conseil, nommer le directeur et les agents du CCAS et ordonner les dépenses et recettes du budget.

Le conseil d'administration du CCAS peut donner délégation de pouvoirs à son président, ou à son vice-président, dans les matières strictement énumérées par décret.

Le président expose à l'assemblée que pour une bonne administration du CCAS, il convient de lui déléguer certaines compétences.

Après avoir entendu l'exposé de son président,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration du C.C.A.S, à donner à M. le Président certaines des délégations,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

➤ **DECIDE**, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Président la délégation suivante :

- accepter les dons effectués par des 1/3 au profit du CCAS.

Monsieur le Président rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil d'administration des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Pas de questions diverses.

La séance est levée à 18 h 20.